

3ACN47

Société par actions simplifiée au capital de 7 000 €

Siège social : 80 Résidence des Rochers

47500 SAINT-VITE

884 607 433 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 2 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-sept avril,
A quinze heures,

Monsieur Aimad KHILAL, Associé Unique de la société **3ACN47**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 000 euros,

1- A statué sur l'ordre du jour suivant :

- **Transfert du siège social dans le même ressort du Tribunal de Commerce**
- **Modification des statuts**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

2 - A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, décide de transférer le siège social à **CONDEZAYGUES 47500 – 504 Résidence du Château**, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de mettre à jour l'article 4 des statuts.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **504 Résidence du Château – 47500 CONDEZAYGUES**

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Maître Isabelle de JUST, avocat au Barreau de PERIGUEUX, avocat-associée représentant de la société d'avocats FIDUCIAL SOFIRAL demeurant à TRELISSAC 24750 – 122, avenue Georges Pompidou pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Aimad KHILAL
Associé Unique et Président



AK